

Benoit Bouchard

## Benoit Bouchard pourrait clarifier la notion de « passeur » de réfugiés

GUY TAILLEFER  
Presse Canadienne  
OTTAWA

Le ministre Benoit Bouchard n'a pas exclu hier la possibilité d'avoir à clarifier les dispositions du nouveau projet de loi sur les réfugiés qui concernent la lutte contre les passeurs.

« Nous allons examiner le projet très attentivement, a-t-il déclaré à l'extérieur des Communes. Je suis prêt à corriger tout ce qui pourrait être source de confusion. »

Des organisations d'aide aux réfugiés, et des groupes religieux soutiennent qu'ils pourraient faire l'objet de poursuites judiciaires sur la base de la définition donnée à un passeur dans le projet de loi C-84 sur la dissuasion et la détention, déposée mardi aux Communes.

Toute personne, stipule le bill, qui aide ou encourage une personne non munie d'un visa, d'un passeport ou d'un titre de voyage valide commet une infraction au Canada.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est toutefois déclaré « surpris » que des groupes religieux, notamment l'Eglise anglicane du Canada, se mettent subitement à dénoncer cette disposition, soutenant qu'elle était déjà contenue dans la loi actuelle sur l'immigration, adoptée en 1976.

S'il était adopté dans sa forme actuelle, le bill ferait passer de \$2 000 à \$500 000 les amendes et de deux à dix ans les peines d'emprisonnement imposées aux passeurs et à leurs complices.

Le ministre a répété hier que le projet de loi visait essentiellement les bateaux qui transportent clandestinement des réfugiés.

« Il n'est aucunement de mon intention de poursuivre des groupes religieux ou des organisations qui aident les réfugiés », a déclaré M. Bouchard.

Le but du projet de loi, a-t-il soutenu, est de faire cesser « le marchandage de faux réfugiés ».

Aux Communes, libéraux et néo-démocrates ont indiqué pendant le débat en deuxième lecture du projet de loi que, tout en appuyant la lutte contre les abus du système d'immigration canadien, ils ne pouvaient appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle.

C'est « une loi draconienne » et « le gouvernement a surréagi à la situation », a déclaré le chef libéral John Turner.

Son critique en matière d'immigration, M. Sergio Marchi, a pressé M. Bouchard d'apporter des amendements au projet de loi afin que celui-ci « s'attaque aux vrais exploités et abuseurs, et non à ceux qui se donnent pour améliorer le sort de leur prochain. »

M. Bouchard, a demandé M. Marchi, « ne se rend-il pas compte que la législation expose un prêtre qui aide un groupe de dix réfugiés par charité et compassion aux mêmes \$500 000 d'amendes et aux mêmes dix ans de prison qu'un individu qui demande \$10,000 par tête et qui débarque les gens sur nos rives ? »

# La « société distincte » pourrait avoir préséance sur la Charte des droits

## L'Accord de 1987 suscite des craintes au sujet des droits des minorités

MARIE TISON  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Les trois témoins qui ont comparu hier devant le comité mixte sur l'Entente constitutionnelle de 1987 ont soutenu que celle-ci mettait les droits des minorités en danger.

Deux experts, M. Raymond Hébert, professeur de sciences politiques au Collège universitaire de Saint-Boniface, et Me Timothy Danson, avocat constitutionnel, ainsi que l'Alliance de la fonction publique du Canada, ont déploré l'absence de protection des droits des minorités.

Cette inquiétude a été exprimée par un grand nombre de témoins depuis le début des audiences du comité, la semaine dernière, notamment par des groupes de femmes comme l'Association de la femme et le droit, un groupe de défense des droits des homosexuels et des constitutionnalistes.

En réponse à une question en Chambre mardi, le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn s'est attaqué à ces craintes et a soutenu que l'accord ne diminuait rien des droits des femmes canadiennes.

M. Hébert a déclaré hier qu'en vertu de jugements récents de la Cour suprême, le concept de société distincte pourrait avoir préséance sur la Charte des droits et libertés.

Cela signifie que les droits des femmes et des minorités du Québec seraient assujettis aux dimensions linguistiques ou culturelles du concept de société distincte, a-t-il affirmé.

Si l'accord donne au Québec

l'obligation de promouvoir cette société distincte, il ne donne aux législatures provinciales et au Parlement canadien que l'obligation de protéger le dualisme linguistique du Canada, a-t-il poursuivi.

« Les grands perdants dans cet échiquier sont les minorités linguistiques, anglophones au Québec et francophones à l'extérieur du Québec », a soutenu le professeur franco-manitobain.

**Danson**  
L'avocat torontois Timothy Danson a affirmé lui aussi que toute loi visant à promouvoir l'identité distincte du Québec échapperait aux dispositions de la Charte.

Il a ajouté que la disposition reconnaissant les droits des autochtones et le caractère multiculturel du pays était « juridiquement vicieuse » et témoignait « d'une certaine naïveté ».

En reconnaissant ces deux éléments, les premiers ministres ont projeté dans une zone grise tous les autres droits et libertés garantis dans la Charte, a-t-il soutenu.

L'avocat a ajouté qu'il serait possible d'éviter le problème en affirmant dans l'accord la primauté de la Charte.

L'Alliance de la fonction publique du Canada a relevé le même problème, mais a proposé une solution un peu différente: apporter un amendement qui spécifierait que la reconnaissance du Québec comme société distincte ne doit pas compromettre le droit à l'égalité garanti dans la Charte.

De son côté, M. Hébert s'est opposé à tout amendement à l'Entente constitutionnelle de 1987.

« Une recommandation de la

part de votre comité en faveur de l'adoption de l'accord, mais avec modifications, serait dangereuse, puisqu'elle pourrait amener chaque législature à faire de même, et ainsi assurer la mort de l'accord », a-t-il soutenu.

Il serait préférable de prendre le risque d'adopter l'accord tel quel, avec ses défauts.

Le Québec est depuis toujours une société distincte, ce que l'accord ne fait que reconnaître, a déclaré M. Hébert.

Il a ajouté que l'accord mènera à une plus grande décentralisation des pouvoirs et à un accroissement des pouvoirs de provinces, mais selon lui, cela ne fait que reconnaître une tendance de la fédération canadienne au cours du dernier quart de siècle.

Cette décentralisation a cependant particulièrement inquiété Me Danson.

Il a soutenu que seul le Parlement devrait avoir le pouvoir juridique ultime de fixer les objectifs nationaux de programmes à frais partagés dans des domaines de juridiction exclusivement provinciale.

**Canada fort**  
« Les dispositions permettant à une province de ne pas participer à un programme national sont clairement incompatibles avec l'objectif d'un Canada fort », a-t-il déclaré.

Il a ajouté que la participation des provinces aux nominations au Sénat affaiblirait sensiblement le pouvoir central.

L'avocat torontois a également dit craindre de voir d'éventuels gouvernements québécois proposer des « séparatistes notoires » pour combler des vacances à la Cour suprême.

« Ottawa n'a-t-il pas le devoir de veiller à empêcher un séparatiste de siéger parmi les juges de la Cour suprême du Canada ? » a-t-il lancé.

Enfin, il a soutenu que la reconnaissance du caractère distinct du Québec était incompatible avec la vision d'un Canada fort et uni.

Le Québec est différent, mais c'est le cas de toutes les provinces, a-t-il soutenu.

« Cette disposition revient à préconiser la transformation du Québec en un ghetto francophone, a affirmé l'avocat de Toronto. Nous donnons clairement un appui constitutionnel à un processus qui permettra au Québec, petit à petit, de promouvoir son identité distincte au point de se dégager purement et simplement de la fédération canadienne ».

Le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Daryl Bean, s'est lui aussi inquiété de ce qu'il a qualifié de « provincialisation ».

Il a expliqué que son syndicat représentait la majeure partie des travailleurs au service d'Emploi et Immigration Canada, et qu'il s'inquiétait de la possibilité de voir les provinces étendre leur pouvoir en ce domaine.

Il a ajouté que les programmes nationaux à frais partagés demandaient une administration nationale qui assurait l'emploi à ses membres, et qu'il était donc inquiet de voir les provinces se retirer de programmes nationaux.

M. Bean a profité de l'occasion pour réclamer l'inclusion du droit à la négociation collective et à la grève dans la Charte canadienne des droits et libertés.

## Financement populaire: Gérin devance le PC

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le député conservateur François Gérin n'attend pas que son parti agisse pour introduire dans sa propre circonscription une réforme du financement politique.

Hier, le député du PC-Québec a lancé une campagne publique de souscription qui, espère-t-il, servira de modèle à ses collègues.

M. Gérin, qui a mené une lutte de 18 mois à Ottawa pour faire introduire une réforme du financement des partis politiques, acceptera une contribution maximale de \$1 000 par électeur. L'argent des compagnies, des syndicats et des associations sera systématiquement rejeté.

Selon le député de Mégantic-Compton-Stanstead, dans l'Estrie, les gros souscripteurs des

caisses électorales ont trop d'influence sur la vie politique.

Par exemple, il dit qu'il aurait de la difficulté à convaincre un électeur gagnant moins de \$13 000 par année qu'une campagne ayant versé \$100 000 à la caisse nationale du parti n'exerce pas d'influence.

Pour sa part, le premier ministre conservateur Brian Mulroney a donné son appui à la proposition de M. Gérin, lors d'une réunion conservatrice à Montréal. Il suggérerait de fixer à \$5 000 le maximum des contributions individuelles et d'interdire tout versement des entreprises ou des syndicats.

Mais, devant l'opposition que la proposition a provoquée, le ministre Michel Côté avait proposé un amendement à la proposition qui en diluait la portée, en plus de la renvoyer à un comité d'étude.



François Gérin

## En Ontario, le NPD prêt à participer à un gouvernement minoritaire

Presse Canadienne

Bon deuxième dans le dernier sondage d'opinion, le Nouveau parti démocratique se prépare à répéter l'expérience de la participation à un gouvernement minoritaire après les élections générales du 10 septembre.

« S'il y a un gouvernement majoritaire, ça ne cause pas de problème. S'il est minoritaire, alors nous amorcerons les négociations pour connaître le parti de la majorité », a déclaré dans un interview le directeur de la campagne néo-démocrate Brian Harling.

Le NPD consentirait donc à répéter l'expérience de 1985, qui lui avait permis de signer un pacte de deux ans avec les libéraux. En échange d'une série de réformes économiques, sociales et juridiques, les néo-démocrates s'étaient engagés à ne pas faire tomber le gouvernement. « À l'heure actuelle, il est juste de croire que toutes les possibilités sont ouvertes ».

A Corwall, où il faisait campagne, le chef conservateur Larry Grossman est revenu sur la question du libre-échange, défendant avec acharnement le pari fait par le parti fédéral. Il a accusé son adversaire libéral David Peterson de jouer sur la peur des Ontariens en imposant des conditions à la ratification par un gouvernement libéral ontarien d'une entente canado-américaine.

Le chef conservateur a de plus renouvelé dans cette partie bilingue de la province son opposition à la reconnaissance de la langue française en Ontario. S'il devenait premier ministre, a dit le chef du PC devant son candidat Luc Guindon, jamais l'Ontario ne sera déclarée bilingue. Les gens devront se contenter des services en français actuellement offerts par le gouvernement.

Pendant ce temps, à Hamilton, le premier ministre sortant de charge David Peterson a promis qu'un gouvernement libéral investirait dans la dépollution des plages de la province.

## Les Indiens du Canada à Pretoria avant Joe Clark

PC et AP  
PRETORIA

Quatre Indiens canadiens, invités à passer dix jours en Afrique du Sud par le Bureau du tourisme de ce pays, donneront une conférence de presse à leur arrivée à Pretoria aujourd'hui, à la veille du début de la visite du ministre des Affaires extérieures Joe Clark.

L'agence de presse sud-africaine SAPA précise que les visiteurs, tous originaires de la Saskatchewan, parleront notamment des conditions de vie des Indiens du Canada et de l'état des relations canado-sud-africaines.

Dale Pretorius, porte-parole du Bureau du tourisme, a souligné qu'il ne fallait voir qu'une simple coïncidence dans l'arrivée du groupe une journée avant celle de M. Clark, et que le ministre sud-africain des Affaires étrangères n'avait joué aucun rôle dans l'organisation de cette visite.

M. Clark, qui effectue actuellement une tournée de quatre pays africains en préparation du Sommet francophone de Québec, en septembre et du Sommet du Commonwealth prévu pour octobre, s'entretiendra notamment, au cours de sa visite d'une demi-journée à Pretoria, avec le ministre des Affaires étrangères Roelof Botha et plusieurs leaders de l'opposition.

Au cours des dix jours qu'ils passeront en Afrique du Sud, les quatre Indiens visiteront Pretoria, la capitale administrative du pays; la région viticole de la province du Cap; la ville de Durban, dans la province du Natal; une réserve faunique; ainsi que le centre de villégiature de Sun City, situé dans le bantoustan du Bophuthatswana.

Hier, M. Joe Clark se trouvait hier à Lusaka en Zambie, où le président Kenneth Kaunda a déclaré que le Canada se trouvait dans une situation privilégiée pour empêcher que la situation en Afrique du Sud ne tourne au désastre.

« Je n'ai pas de doute, Joe, que nous frisons la catastrophe », a insisté le président en se penchant vers son interlocuteur, de l'autre côté de la table, et en le fixant droit dans les yeux. M. Kaunda, qui est président de l'Organisation pour l'unité africaine, a salué le travail du Canada, un des leaders mondiaux dans la lutte contre l'apartheid.

Dans sa réplique au président, le ministre Clark a fait preuve de prudence. Il n'a pas voulu promettre une modification fondamentale de la politique des pays du Commonwealth à l'endroit de l'Afrique du Sud, compte tenu de la ferme opposition de la première ministre britannique Margaret Thatcher.

SUZANNE DANSEREAU  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Il ne faudrait pas que le gouvernement tombe dans le piège d'une politique d'immigration faite à la hâte, non planifiée, qui bouleverserait la société québécoise et provoquerait des affrontements inter-culturels.

L'avertissement a été servi hier par le mouvement chrétien « Centre de justice et foi » qui comparait devant la commission de la Culture chargée d'étudier les niveaux d'immigration pour l'année 1988.

Le Centre de justice et foi est d'accord pour augmenter les niveaux d'immigration mais estime qu'une discrimination selon les pays d'origine devrait être appliquée, de façon à s'assurer que les immigrants qui arrivent au Québec respectent la réalité culturelle québécoise.

Le Centre estime que le gouvernement devrait, dans sa sélection, favoriser les immigrants plus susceptibles d'adhérer aux valeurs québécoises: la démocratie, le respect de l'ordre et de l'hygiène, la promotion de l'égalité de la femme et le fait français.

Certaines ethnies ne reconnaissent pas ces valeurs et sont par conséquent mal intégrées à la société québécoise, a dit hier le directeur du Centre, le Père Julien Harvey.

Il s'agit, selon lui, des Haïtiens, des Cambodgiens, des Vietnamiens et des Chinois, dont les niveaux de chômage respectifs — indice ultime de l'intégration — sont plus élevés que la moyenne.

Si le Québec décide d'accepter en grand nombre ces groupes d'immigrants peu favorables à l'intégration, il en résultera inévitablement des affrontements raciaux, un peu comme l'on a vu aux États-Unis voilà 15 ans et comme cela s'est produit récemment dans des écoles de la CECM, averti le Père Harvey.

Ces affrontements n'auront pas lieu entre Québécois et immigrants, précise-t-il, mais entre diverses ethnies hostiles l'une à l'autre.

C'est pourquoi le gouvernement doit favoriser une politique de convergence culturelle, par opposition à une vision « Trudeauiste » du multiculturalisme, qui a échoué parce qu'elle est fondamentalement irréalisable, ajoute-t-il.

« Nulle part au monde vous trouverez le multiculturalisme parfait. Il y a toujours une culture de base qui domine: une culture souple, accueillante, mais de base. »

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Louise Robic, s'est dite un peu « surprise » par l'exposé du Centre de justice et foi qui tranche avec

ceux des autres groupes. Son avis péquiste, l'ex-ministre de l'Immigration Gerald Godin, a quant à lui expliqué au Père Harvey que ce qu'il proposait était bien courageux, mais politiquement infaisable.

Pour sa part, le Père Harvey a précisé que ces recommandations touchaient les immigrants et non les réfugiés. Ces derniers ne doivent pas faire l'objet de discrimination, estime-t-il.

D'autres groupes comparaisant hier ont soulevé le problème qu'a le Québec à maintenir chez lui les immigrants.

Selon M. José B. Rousseau, directeur de la Maison internationale de Québec, un moyen pour inciter les immigrants à rester au Québec est de favoriser la réunification des familles.

« L'immigrant individuel est beaucoup plus mobile et a tendance à se déplacer plus facilement que s'il avait une famille d'attache. Ceux qui apprennent le français restent aussi. »

La CEQ a pour sa part présenté hier un mémoire très vaste sur la question de l'immigration.

Favorable à l'augmentation des niveaux actuels, la centrale précise clairement qu'il faut inscrire l'immigration dans le cadre d'une politique globale de la population, laquelle doit favoriser l'augmentation du taux de natalité au Québec.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc  
editorialiste en chef

# Éditorial

## Visage changeant

Le Québec n'a plus le choix: pour éviter la catastrophe démographique, il doit ouvrir grand ses portes aux immigrants.

Tout ce que le Québec compte de citoyens raisonnables tombera facilement d'accord sur ce consensus général dégagé après les premières audiences de la Commission parlementaire sur la culture, à l'Assemblée nationale de Québec.

On ne peut, toutefois, s'en tenir qu'aux principes. Même si le Québec s'achemine inexorablement vers une configuration multiethnique et multiculturelle, la majorité des citoyens ne s'est probablement pas encore faite à cette perspective. Il faut éviter qu'une transformation trop rapide, ou mal préparée, de la société donne lieu à des phénomènes comme l'émergence du Front national, en France, ou à des émeutes raciales comme celles qu'a connues Londres il n'y a pas si longtemps.

Les questions soulevées mardi par la porte-parole de l'Alliance des professeurs de Montréal, Mme Lorraine Page, ne peuvent pas être écartées du revers de la main.

La population est-elle prête à prendre le visage d'un Québec multiethnique et multiculturel? s'est demandé Mme Page. Que devons-nous faire pour intégrer les immigrants sans les assimiler mais aussi sans nous perdre nous-mêmes?

À la première question, force est d'admettre que, pour le moment, la réponse est non. À la deuxième, il n'existe pas de réponse simple mais des pistes de solution.

Le Québec, en effet a du mal à obtenir, après 120 ans de régime fédéral, son statut de « société distincte » au sein de la mosaïque canadienne. Statut qui, d'ailleurs, n'a encore été ratifié par aucune des provinces canadiennes.

C'est évidemment le caractère francophone de la province qui en assure son statut « distinct ». Caractère qui nous est reconnu, au moins au niveau des textes, au moment même où de sérieuses inquiétudes démographiques se manifestent quant à l'avenir de la majorité francophone au Québec.

L'ouverture des frontières ne doit pas se faire n'importe comment. L'Alliance des professeurs, tout comme le Mouvement Québec-français et la Commission des écoles catholiques de Montréal, a émis un signal très clair aux membres de la commission: oui à l'immigration mais à la condition que le gouvernement fasse savoir aux Neo-Québécois que « le français est bel et bien la clé du Québec ».

Le gouvernement Bourassa, représenté par la ministre Louise Robic à cette commission, semble bien d'accord. Certaines baisses ont d'ailleurs été suggérées pour atteindre cet objectif.

La question, comme certains l'ont fait valoir, n'est pas de savoir s'il faut plus d'immigrants — la réponse est oui —, mais plutôt de faire en sorte qu'ils soient vraiment intégrés à la société québécoise dans son ensemble.

Cette intégration est possible. Déjà, 38 pour cent des écoliers francophones de Montréal sont des Neo-Québécois. L'enjeu pour la société, c'est de les garder dans le giron francophone, une fois leurs études terminées.

Ce qui presuppose une économie contrôlée majoritairement, au Québec, par des francophones. Ainsi que l'acceptation du fait qu'il n'est pas nécessaire d'être peau blanche ou descendant de Français pour être un « Québécois à part entière ».

Pierre VENNAT

## Zigzags iraniens

Faisant le bilan provisoire de l'expédition du président Reagan dans le golfe Persique, le *Christian Science Monitor* juge que, jusqu'ici, les exploits, dans le camp américain, restent rarissimes.

Khomeiny, en revanche, fait des trous dans les pétroliers américains, secoue la monarchie saoudienne, amie des États-Unis (allusion à l'émeute de La Mecque), fait grimper les prix du pétrole, sème la zizanie entre l'Amérique et ses partenaires européens.

Puis, quand les États-Unis s'avisent de prendre l'initiative, ils ne tirent pas toujours juste. A preuve, un incident tardivement confirmé, au cours duquel un avion américain F-14 a raté magistralement, si on peut dire, sa cible iranienne.

Les Iraniens terrorisent ou font rire. Mais ils ne baissent pas les bras. Ils n'ont pas été vaincus par l'Irak, qui leur a déclaré la guerre. Ils sont coriaces dans toute tractation, ainsi qu'on pu le constater les nations qui sont entrées en négociations avec Téhéran.

Le gouvernement des mollahs est capable aussi de flexibilité quand la situation l'exige. Il y a du Hitler dans Khomeiny (voir le *Nouvel Observateur* de cette semaine).

Il est curieux de voir ce fanatisme d'un autre âge se mettre à l'école du progrès technique et s'exercer au style contemporain de la propagande. Par exemple, Radio Téhéran dénonce la concentration navale opérée dans le Golfe par la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne comme « une répétition de l'opération de Suez en 1956 ». Manifestation d'imperialisme en quelque sorte...

Flexible, le gouvernement des « fous de Dieu » sait l'être quand, mis en demeure de respecter la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU demandant un cessez-le-feu dans le conflit avec l'Irak, il ne répond pas « oui », mais ne répond pas « non ».

Voit-on des mines dans les eaux encombrées de navires de guerre, de pétroliers, de bâtiments de toute sorte? Téhéran s'offre pour faire enquête (sic). Dit-on qu'il faut balayer ces mines? Tout de suite, l'Iran annonce qu'il va faire sa part!

C'est peut-être dans les lois du commerce qu'il faut rechercher l'explication des accalmies. Khomeiny a peut-être de bonnes raisons d'hésiter devant l'irréparable quand, encore en juin, son pétrole s'est très bien vendu en France, pays avec lequel il ne s'entend pas.

Après avoir refusé de participer aux opérations de déminage, la France et la Grande-Bretagne ont changé d'avis. C'est la prudence qui avait commandé les réserves des partenaires des États-Unis. C'est encore la prudence qui dicte un revirement qui n'est pas un ralliement sans arrière-pensée.

Les analyses les plus fiables tendent à s'accorder sur une hypothèse pessimiste: Washington s'est fait piéger. Loin de s'apaiser, le conflit entre l'Iran et l'Irak risque maintenant de s'étendre.

Pour limiter les dégâts, il aurait fallu que l'URSS et les États-Unis se concertent en vue d'objectifs limités. Un terrain commun aurait pu être trouvé dans la répugnance qu'inspire l'intégrisme musulman. Mais, une fois de plus, ont joué les vieux réflexes qui divisent le monde entre « méchants » Russes et « bons » Américains. En l'absence de coordination, les Russes sont tentés de prendre le parti des Iraniens.

Guy CORMIER



DROITS RÉSERVÉS

## TRIBUNE LIBRE



### L'été des pauvres

Il y a accalmie, semble-t-il, dans la société des pauvres, des assistés sociaux et des sans-abri. Cet été, c'est encore plus calme car M. Pierre Paradis prépare depuis deux ans la prochaine réforme de l'aide sociale. Donc, on ne bouge pas trop et on attend.

Et puis, les pauvres ont eux aussi besoin de répit après avoir bataillé et manifesté toute l'année. D'ailleurs, qu'est-ce ça donnerait d'agir quand tous les bureaucrates et politiciens sont à Old Orchard ou en Europe? Au fil des années de misères, les assistés sociaux développent une certaine philosophie imbu de fatalisme et se disent: « Allons vers la plage municipale prendre du soleil et des forces pour les luttes à venir et pour compenser pour la vie monotone passée dans nos taudis ou quasi-taudis ».

D'autre part, les personnes sans abri (il y en aurait 5000 à Montréal, 200 à Sherbrooke, 50000 au Canada) jugent l'été leur meilleure saison. Ils sont plus assurés (douce sécurité) d'avoir une place où coucher, soit chez des parents ou amis qui partent en vacances, soit dans les centres d'accueil qui ont quelques lits de libres pendant l'été car il y a quelques pensionnaires qui ont décroché un job ou une jobine d'été. (...)

Mais tout ça ne dure que deux mois. Il faudra revenir à la réalité — et quelle réalité! Repas une fois par jour, enfants habillés au Comptoir familial, maladie, handicap, maison froide, etc. Mais on rêvera aux deux mois de l'été passé et de l'été à venir. Les jeunes assistés sociaux avec 170\$ par mois et les familles monoparentales avec 600\$ ou 700\$ par

mois peuvent-ils faire autre chose que rêver et attendre un miracle du ciel, un emploi, dans cette province où le taux de chômage se balade entre 9 p. cent, 10 p. cent ou 11 p. cent, bon an, mal an.

Louis BEAUPRE  
Travailleur social retraité  
Sherbrooke

Les temps ont changé. Les rôles sont inversés. Ce n'est plus le riche qui vole le pauvre, mais le pauvre qui vole le riche...

Qu'on ait repéré quelques fraudeurs chez eux nous permet de reprendre notre argent. C'est une bonne occasion d'épargner. On a donné un trente sous de trop et on reprend deux trente sous en traitant de voleur le pauvre, simplement coupable d'avoir ouvert la main. Et pendant ce temps-là, personne ne voit combien nous sommes riches.

Nous sommes convaincus que le pauvre nous coûte cher. Mais qui coûte cher à qui? Que nous coûte vraiment le pauvre? Est-ce lui qui demande un morceau de notre dessert ou nous qui lui enlevons le pain de la bouche?

Nous oublions que le travail est une denrée rare et un privilège à notre époque. Incapables de trouver du travail au pauvre, nous l'accusons de ne pas travailler et du même coup de vivre à nos dépens; nous l'accusons d'être pauvre; nous allons plus loin encore, et à mots couverts, nous l'accusons de nous voler.

Maintenant qu'il a tout perdu, maintenant qu'on a fermé son usine et qu'on a brisé sa dignité, on ferme son dossier. Et ne reste plus qu'à l'enterrer. Et encore, qui paiera? La société une fois de plus, c'est-à-dire nous. Mais, au fait, les pauvres font-ils partie de la société?

Daniel GAGNON  
Écrivain  
Montréal

### Cause perdue?

« Ils ne l'auront jamais », d'une chanson de mon enfance, resonnait à mes vieilles oreilles hier soir, 5 août, et je me disais: « Nous ne l'aurons jamais la langue française! »

Patsy Galant chantait au parc Lafontaine, dans l'est de Montréal, deuxième ville française du monde. Elle a chanté en anglais la plupart de ses chansons; elle parlait souvent à ses musiciens en anglais et même à quelques occasions à la foule.

Honte au service des loisirs de la Ville de Montréal, incapable de nous montrer ce que doit être le vrai visage de notre métropole.

Un peuple qui se nourrit dans les « hotdogeries », écoute des chansons et regarde des films *made in USA* en train de s'intoxiquer à un point de non retour, et je crains que nous n'y soyons déjà arrivés.

Therese NADEAU-BOUCHARD  
Montréal  
\* « Hotdogeria », nom d'un restaurant près d'ici. J'en ai des haut-le-cœur chaque fois que je passe là.

### Le Salon de la caricature

« Le Salon international de la caricature de Montréal ouvrira ses portes avec un mois de retard. » Titre avec lequel un titre attiré, aussi anonyme qu'anime d'un esprit négatif, coiffe l'article, par ailleurs sympathique et bien fait, qu'a signé Conrad Bernier, journaliste honnête, positif et consciencieux (mais qui, cependant, ne fait preuve d'aucun respect pour mon P majuscule...)

Pour dire en retard, il faut d'abord savoir quelle était la date d'ouverture préalable choisie. Or nous, la direction du Salon le plus prestigieux en son genre au monde, avions révé présenter notre 24e à la Place des Arts, du 3 septembre au 13 octobre. Nous sommes donc un mois en avance.

Robert LaPALME  
Directeur du  
Salon international  
de la caricature  
de Montréal

### Francophones hors Québec

À l'occasion de la signature des accords du Lac Meech par le gouvernement Bourassa, les minorités francophones dispersées hors du Québec ont dit craindre que notre province les abandonne à leur sort et qu'elles soient assimilées à plus ou moins brève échéance au melting-pot canadien.

Il y a peut-être une solution à ce problème: que la jeune génération d'origine francophone plie bagage et vienne s'établir au Québec. Notre province

### N.B.

La Presse publie sous cette rubrique les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt, concision, signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve le droit de les abréger et privilégie celles qui font suite à des articles publiés dans La Presse. Les adresses comme suit: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

ayant besoin d'immigrés, les jeunes francophones hors Québec, sujets canadiens, pourraient constituer un apport de premier choix à notre population.

Il est certain que les plus de 50 ans ne sauraient se déplacer, eux qui ont fait leur nid depuis longtemps dans l'industrie, le commerce, les professions dans les provinces anglaises. Mais s'ils tiennent à une présence française forte au Canada, qu'ils laissent leurs fils et leurs filles venir renforcer le Québec. Et qu'on cesse de croire qu'il y aura un jour moyen de mener une vie authentiquement française dans les provinces anglaises au Canada, à Lac Meech ou pas.

Maurice HUGOT  
Outremont

### Le droit de naître

En haut lieu, on décidera bientôt quelle vie méritent plus d'être protégée. Tout en élargissant au possible le droit de la mère, on a déjà amené le droit à la vie de l'enfant.

Je dis bien: enfant, car ce foetus est bien l'enfant d'un homme aussi. Il semble qu'il ne se trouve pas beaucoup de mâles dans notre société pour se battre pour le droit à la vie de l'enfant à naître.

Lorsque Françoise Delvo (une psychanalyste bien connue) parle de l'âge de l'enfant, elle n'hésite pas à compter jusqu'à 9 mois de gestation. Il a été prouvé, par ailleurs, que l'enfant éprouve des sensations bien avant de naître. Il a été prouvé que l'enfant peut aussi entendre vaguement les sons. Et il ressent aussi sans doute s'il est accepté ou rejeté.

Je crois que si Salomon revenait de nos jours, son jugement serait de reprendre ces enfants, pour les donner à d'autres mères, si celles qui les porteront ont demandé l'avortement.

C'est tout un problème de vie. Ou bien on accepte qu'une vie humaine est sacrée, ou bien on ouvre la porte à une multitude de meurtres. Ce n'est pas ce foetus qui viole la vie de la mère, c'est plutôt la femme qui viole sa propre vie, lorsqu'elle a accepté les relations sexuelles, sans en accepter les conséquences et les suites normales. (...)

Yvette THIFFAULT  
Rosemont



Jean-Guy Dubuc

## L'heure H d'Air Canada

Il y a environ un an, au moment où l'on commençait à parler sérieusement d'une éventuelle privatisation d'Air Canada, le premier ministre Brian Mulroney avait déclaré: «Air Canada n'est pas à vendre.»

On peut, on pouvait même alors, comprendre la réaction de M. Mulroney à la lecture des bilans que présentait la société aérienne. En août 1986, pour le trimestre se terminant le 30 juin, Air Canada accusait un déficit de \$6,9 millions. Et pour les six premiers mois de son exercice financier, la perte s'établissait à \$29,4 millions. Comment vendre à des investisseurs privés une entreprise qui perd autant d'argent?

Mais voilà que la situation a changé considérablement, radicalement. Cette année, pour les mêmes périodes, Air Canada affiche un bénéfice net de \$42,3 millions et de \$58,6 millions. Ce qui signifie, pour une année d'exploitation, une différence de \$88 millions. On ne pouvait même pas s'attendre à autant.

Coup de chance occasionnel et épisodique? Il ne semble pas puisque les recettes d'exploitation ont

augmenté de \$59,8 millions, engendrant un bénéfice qui dépassait le double de celui de l'an dernier, allant de \$34 millions à \$76 millions. La direction de la société attribue cette hausse à une augmentation de 12 p. cent du trafic «passager international» et de 9 p. cent des recettes provenant des services techniques et d'assistance à d'autres transporteurs. Il serait bien surprenant que la situation soit renversée dans ces domaines.

De plus, alors qu'Air Canada avait l'habitude, depuis presque 25 ans, d'affronter CP Air dans ce qu'il convient d'appeler le partage du monde, voilà qu'on apprend que les deux grandes sociétés canadiennes se préparent à s'entendre sur un échange qui serait avantageux à chacune. Une telle convention pourrait signifier de nouvelles destinations pour Air Canada et de plus grands revenus d'exploitation.

Ce qui signifie une situation totalement différente de celle de l'an dernier à pareille date. S'il était alors prudent de retarder la privatisation de la société d'Etat, il devient maintenant sage de s'y engager.

On a souvent insisté sur la néces-

sité nouvelle qui s'imposait avec la naissance de Canadien International: pour survivre, les deux grandes sociétés de la petite population que nous sommes doivent non seulement s'entendre sur un nouveau partage des routes mais continuer à se faire concurrence. Pour cela, il faut que chacune profite de moyens égaux. On ne peut susciter une véritable concurrence entre deux adversaires de force semblable et au statut différent.

Sans cette égalité, il faudrait craindre une sérieuse diminution de service provenant du déséquilibre créé par un gouvernement qui s'obstinerait à refuser la privatisation d'Air Canada.

Pire encore, cette obstination pourrait conduire à une nouvelle conclusion: l'impossibilité de conserver deux lignes aériennes internationales d'importance. Il faudrait faire disparaître l'une des deux. Or, le gouvernement ne peut s'engager dans l'illogisme d'une nationalisation de Canadien International, et la population ne lui permettrait sûrement pas de faire disparaître Air Canada, symbole de la présence canadienne dans le ciel

du monde depuis maintenant 50 ans.

En Grande-Bretagne, la première ministre Margaret Thatcher n'a pas craint de procéder à la privatisation totale de la société British Airways. Or, quelques mois après son arrivée sur les rangs de l'entreprise privée, British Airways a décidé d'acheter son concurrent British Caledonian. Pourquoi? Tout simplement pour rassembler toutes ses forces face aux géants américains. La privatisation n'enlève rien à British Airways: elle lui conserve un statut de transporteur officiel et lui offre de nouvelles possibilités d'expansion, d'influence, de service et de présence dans le monde.

C'est dire, finalement, que le gouvernement a présentement deux décisions importantes à prendre concernant ses lignes aériennes: la première touche le partage des routes et l'autre la privatisation du premier transporteur national. Il est évident que ces décisions sont politiques. Elles pourraient démontrer une capacité de jugement et de logique de la part d'un gouvernement qui ne manque pas de raisons pour ajouter à sa crédibilité.



Marcel Adam

## Les médias et l'intérêt public

Le policier qui signe la lettre ci-dessous trouve très exagéré l'argument invoqué par les journalistes pour s'opposer aux saisies par la police de matériel audio-visuel.

Il doute fort en effet que ces perquisitions prétendument abusives «portent atteinte à la liberté et à la qualité de leur action professionnelle».

L'imagine que, comme ce policier, beaucoup de gens ont de la difficulté à suivre les journalistes quand ils soutiennent que cette pratique menace le droit du public à l'information, étant donné que le matériel qui intéresse la police était théoriquement destiné à être diffusé dans la plupart des cas.

N'empêche que l'habitude prise par la police, depuis une couple d'années, de saisir du matériel journalistique pour l'aider à poursuivre une enquête ou étayer une preuve judiciaire, est dangereuse à long terme pour le droit des citoyens à l'information, et porte atteinte de ce fait à l'intérêt public.

Associer de force la presse au travail policier et au processus judiciaire tend à discréditer les journalistes aux yeux de leurs sources d'information et à les tarir graduellement. Parce que le rapport de confiance qui doit exister entre eux s'en trouve miné dans la mesure où la presse risque d'être à la longue perçue comme un adjuvant du système judiciaire.

Cela étant dit, il faut aussi souligner qu'il y a quelque chose dans l'argumentation des journalistes qui est de nature non seulement à susciter le doute sur les motifs qui fondent leur objection à fournir du matériel audio-visuel à la police, mais à rendre même suspect leur conception de l'intérêt public — ce critère fondamental de tout journaliste sérieux et imbu de ses responsabilités à l'égard de la société.

L'an dernier une saisie de bobines magnétoscopiques à Télé-Métropole donnait lieu à une protestation de la part du Conseil de presse. Selon lui de tels gestes me-

naient la liberté de presse de deux façons: d'une part les citoyens rendus méfiants pourraient s'abstenir de communiquer des informations aux journalistes; d'autre part ceux-ci pourraient en venir à s'abstenir de rendre compte de certains événements, si le fruit de leur travail risquait d'incriminer les personnes qui y sont mêlées.

Le Conseil de presse traduisait bien le point de vue de l'ensemble de la confrérie journalistique sur les dangers de cette pratique.

Je ne crois pas qu'il soit difficile de convaincre les gens de la validité du premier argument. Je crains cependant que le second suscite la perplexité.

Comme les journalistes redoutent que leur matériel audio-visuel serve à incriminer des personnes mêlées à certains méfaits publics, il est normal que les gens se demandent si les médias ne succombent pas souvent à la tentation de diffuser un choix d'images rendant

compte de l'événement mais ne pouvant servir à incriminer des personnes ou des groupes? Cela afin de ne pas compromettre leurs facilités d'accès aux événements, publics ou fermés, tels les assemblées et démonstrations de toutes sortes.

Tout le monde sait que les journalistes n'hésitent pas à scruter à la loupe la conduite des personnes publiques et à publier toutes les informations jugées d'intérêt public, y compris — j'allais écrire «sur-tout» — celles susceptibles d'alerter la police et de mettre en branle le système judiciaire.

La presse se fait en effet un élémentaire devoir de rendre compte de la mauvaise conduite de certains élus ou autres puissants, aussi bien par l'image que par l'écrit.

Parallèlement tout le monde s'attend que les journalistes ne traitent pas avec plus de ménagement les groupes qui expriment ouvertement ou à huis clos leur mécontentement, leur colère ou leur dissidence, qu'ils exposeront avec le même courage les actes illégaux et leurs auteurs. Car l'intérêt public exige que les médias ne ferment pas les yeux sur des illégalités ni ne protègent leurs auteurs en censurant le matériel les montrant en flagrant délit.

Je ne dis pas que des médias s'autocensurent de la sorte. Je dis que l'argumentation des journalistes est de nature à le faire croire. En paraissant ne pas vouloir contribuer à incriminer des personnes mêlées à des actions ayant eu pour effet de troubler l'ordre public, sous prétexte que ce serait risquer de ne pas plus avoir accès à certains événements ou d'en rendre la «couverture» plus risquée.

### LIBRE OPINION

La récente perquisition à la station de télévision Quatre Saisons relativement à l'incident de Hampstead a réactivé la polémique entourant les saisies de rubans vidéo pouvant révéler des faits importants ou des identités à établir pour fins d'enquête policière.

L'argument des journalistes selon lequel ces saisies sont abusives et portent atteinte à la liberté et à la qualité de leur action professionnelle me paraît bien exagéré. Il se fonde sur la crainte de voir une méfiance s'installer solidement envers les reporters et leurs chasseurs d'images à un point tel que la couverture de certains événements serait compromise.

Toutefois, c'est le prix à payer par une presse qui s'est elle-même imposée d'illustrer le plus possible ses reportages. Il lui arrive parfois de croquer sur le vif des images d'intérêt pour la justice.

Ce qui est amusant dans ce débat, c'est de voir deux institutions s'affronter pour défendre le même système de valeurs. D'un côté, la presse libre qui veut préserver pour longtemps son accès à l'information, et par conséquent, une société transparente; de l'autre, la police judiciaire qui veut mener ses enquêtes avec succès pour permettre à la collectivité de vivre pleinement ses droits reconnus.

Luc GIARD  
Policier  
Sainte-Rose, Laval

### LIBRE OPINION

## La CSN réclame à son tour une enquête publique sur le CSSMM — 2

Nous publions aujourd'hui la suite d'une lettre que la première vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux, Monique Simard, a fait parvenir à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux pour réclamer une enquête publique sur le Conseil des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM). La première partie a paru hier.

MONIQUE SIMARD

La cas du CSSMM n'est pas isolé. D'autres «irrégularités» d'administration se sont produites ailleurs. Ainsi, vous savez sans doute que n'eût été des représentations syndicales dans d'autres établissements du réseau des affaires sociales, en particulier les CLSC Octave-Roussin et Kateri, certaines «irrégularités» de gestion seraient peut-être toujours pratiquées par les directeurs généraux. Un cas similaire s'est produit plus récemment dans le cas des Ambulances Robert où il a fallu passer à l'action syndicale pour que soit enfin dénoncé le type de services offerts par ce propriétaire d'ambulances peu scrupuleux. Et même s'il est vrai qu'il existe des centaines d'établissements dans le réseau des affaires sociales et qu'il ne s'agit que de quatre ou cinq cas, il n'en demeure pas moins que ce sont dans tous les cas les syndicats locaux qui ont été les premiers à déceler les anomalies de fonctionnement. Ces mêmes syndicats et leurs représentants ont parfois été les victimes de menaces et d'intimidation pour tenter de les empêcher de dévoiler publiquement leurs soupçons. Heureusement qu'ils n'ont pas cédé à ces menaces, que leurs soupçons se sont avérés, tout compte fait, fondés et que le ministère a pris des mesures pour corriger la situation.

On a prétendu dans le cas du CSSMM que les excès de la direction générale sous monsieur Jean-Richard Charbonneau sont passés inaperçus compte tenu de la très grande taille de l'établissement. Permettez-nous d'en douter puisque ce type de situation s'est produit dans de petits établissements également (CLSC Kateri).

Ce qui nous apparaît inquietant toutefois, c'est qu'il y a manifestement des failles quant aux mécanismes de contrôle que peuvent exercer les conseils d'administration d'une part et votre ministère d'autre part, sur la direction et les dépenses d'un établissement. Il est anormal et inacceptable que des situations du type de celle qui a été dénoncée au CSSMM puisse même exister particulièrement dans la conjoncture actuelle. La situation des finances publiques est au cœur des préoccupations de l'actuel gouvernement qui prêche l'austerité en coupant dans les services et en tentant de contrôler au maximum la progression des salaires et des conditions de travail et qui a réussi à bien des égards, dans la foulée de son prédécesseur, à réduire le salaire réel de nombreux salariés et de détériorer considérablement les conditions de prestations de services. Les salariés ont difficilement «avalé la pilule» et plusieurs sont restés très amers des coupures qui leur ont été imposées d'autant plus qu'ils sont les témoins quotidiens de la détérioration des conditions pour donner de bons services aux usagers. S'ajoute à cela l'argumentation développée par monsieur Charbonneau, à savoir qu'il provenait du secteur privé et qu'il se comportait comme dans le secteur privé alors que cela fait plusieurs années maintenant que les salariés du secteur public sont associés aux notions de gaspillages et de non-productivité par opposition aux performances de productivité et d'efficacité associées au secteur privé. Cette these étant d'ailleurs reprise avec beaucoup d'insistance dans le rapport Gobeil publié en juillet 1986.

À maintes reprises, des employé(e)s du secteur public questionnent, parfois naïvement, le coût des renouveau des bureaux de la direction générale, l'épaisseur des tapis des bureaux de direction, le coût des dîners prolongés de leurs patrons ou la rémunération supplémentaire gagnée par leurs directeurs de ressources humaines qui agissent comme assesseur patronal dans d'autres institutions du réseau. Chaque fois, ils se font répondre qu'il ne s'agit que de gouttes d'eau dans un océan et qu'au fond, ce qui coûte cher ce sont les services et que c'est là qu'il faut couper. Est-ce à savoir que dans le secteur public on ne pêche pas par l'exemple et qu'il y a deux poids, deux mesures? Est-il acceptable qu'au moment où on coupe dans les services que des administrateurs affichent un style de dépenses digne des dirigeants de grandes entreprises à haute performance, en pleine expansion, d'autant plus que la «business» d'un centre de service social ce sont les défavorisé(e)s, les moins bien nantis? Nous croyons que non évidemment, et nous en sommes choqués d'autant plus que les administrateurs d'établissements publics se doivent d'afficher un mode de gestion sobre et intègre ne serait-ce que pour se rapprocher un tant soit peu de ceux qui donnent directement des services aux usagers.

Que certains administrateurs abusent ne veut pas dire qu'ils abusent tous et nous osons croire qu'il s'agit d'exceptions et que la grande majorité des administrateurs sont des personnes honnêtes. Tout comme le type d'écart produit au CSSMM n'est pas propre au réseau des affaires sociales, il y a aussi dans d'autres réseaux des anomalies inacceptables, telle celle découverte tout récemment au Cégep Dawson quant aux conditions salariales très particulières de l'ex-directeur général.

Cependant, nous nous inquiétons du fait qu'aucune procédure n'ait encore été entreprise alors que la situation est connue des autorités locales du CSSMM, de votre ministère et du bureau du solliciteur général depuis plus d'un an — et on sait que le bureau du solliciteur général peut faire preuve de beaucoup plus de célérité lorsqu'il le veut.

C'est pour l'ensemble de ces considérations que nous croyons utile que le CSSMM fasse l'objet d'une enquête à caractère public, afin non pas de piéger l'actuel conseil d'administration dans son travail, mais au contraire de lui permettre de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé entre 1984 et 1986.

# LOUER C'EST PAYANT

CHEZ LE NO 1 NISSAN À LAVAL

MICRA E 1987 stock 87-1353

\$153<sup>10\*</sup>

- AUCUN COMPTANT
- TERME 48 MOIS



MAXIMA automatique 1987

stock 87 694

\$426<sup>21\*</sup>

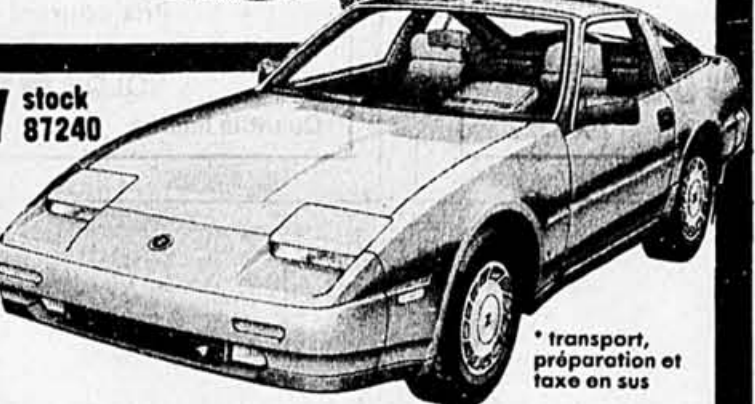
- aucun comptant
- terme 48 mois



300 ZX-DX 87 stock 87240

\$447<sup>20</sup>

- aucun comptant
- terme 48 mois



\* transport, préparation et taxe on sus

AUTO GOUVERNEUR

1501, boul. des Laurentides, Vimont, Laval 688-1650

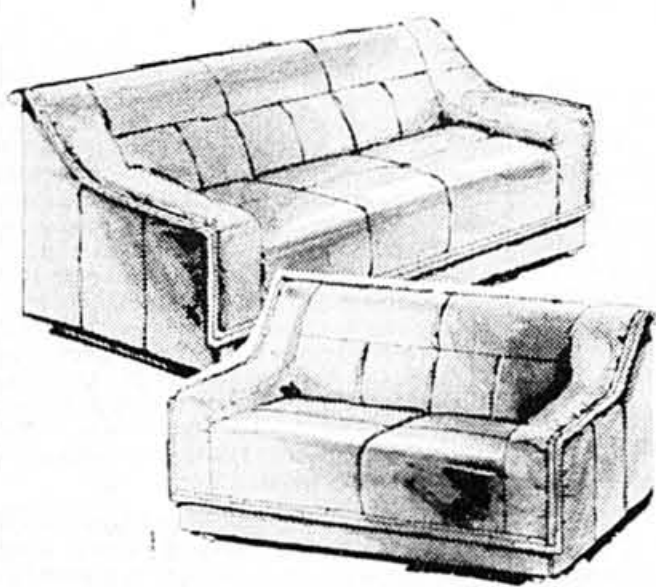


### La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti».

RENSEIGNEMENTS	285-7272	ANNONCES CLASSEES	
ABONNEMENT	285-6911	Commandes ou corrections	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.			
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	285-7202
PROMOTION	285-7100	Détails	285-7306
COMPTABILITE	285-6912	National, Télé-Press	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
annonces classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7520

# LE SOLDE QUE



Économisez **320.** ch.

### Sofa et causeuse

D'inspiration italienne «Baltic» de COJA est fabriqué au Canada. Cuirs de qualité et garantie à vie sur le cadre en bois dur.

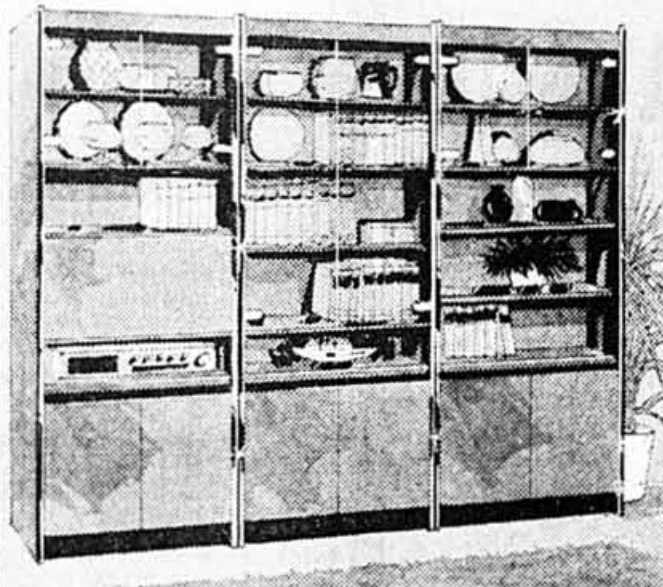
Sofa  
Notre prix 1319.88

Causeuse  
Notre prix 1219.88

SOLDE  
**999.**

Solde  
**899.**

Quantité limitée



Économisez **350.** ensemble  
3 pièces

### Éléments muraux Carol Ann

Les éléments muraux Carol Ann sont fini gris métallique brillant avec garniture chromée.  
18" P x 31" L x 76" H

Élément pour téléviseur.....courant 389.88

Élément à bibelots.....courant 429.88

Élément à bar.....courant 429.88

Notre courant pour les 3 morceaux..... 1249.88

SOLDE **899.**

Quantité limitée



Économisez **150.**

### Fauteuil pivotant en cuir

Ce fauteuil de cuir fait partie de la collection COJA importée d'Europe et il vous est offert à un prix intéressant.

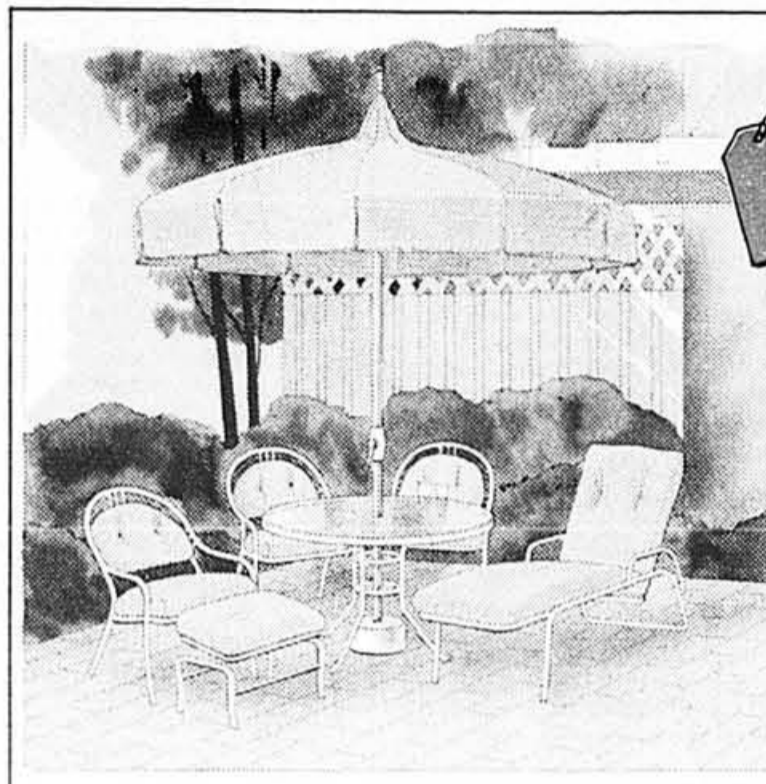
Le cuir... nous vous assurons que c'est un bon placement.

Prix courant 609.88

SOLDE **459.**

Quantité limitée

# VOUS ATTENDIEZ!



Economisez jusqu'à 50%

**UN BEL ETÉ EN PERSPECTIVE!**  
Economisez jusqu'à 50% sur tous nos meubles de jardin!

Notre sélection complète de meubles de piscine et jardin est en spécial! Epargnez jusqu'à 50% sur nos ensembles Craig Adam, Samsonite et Emu tous reflétant le style et les couleurs d'aujourd'hui. Procurez-vous les dès maintenant.



Economisez 900.00

**Salle à manger Canapar.**

Massif et placage de chêne au fini cognac. Ralonge pour obtenir une table de 92 po. Vaisselier avec étagères en verre et éclairage à l'intérieur. Buffet, vaisselier, table, 2 fauteuils et 4 chaises.

Ensemble 9 pièces  
Courant 2,899.88

**SOLDE 1,999.**

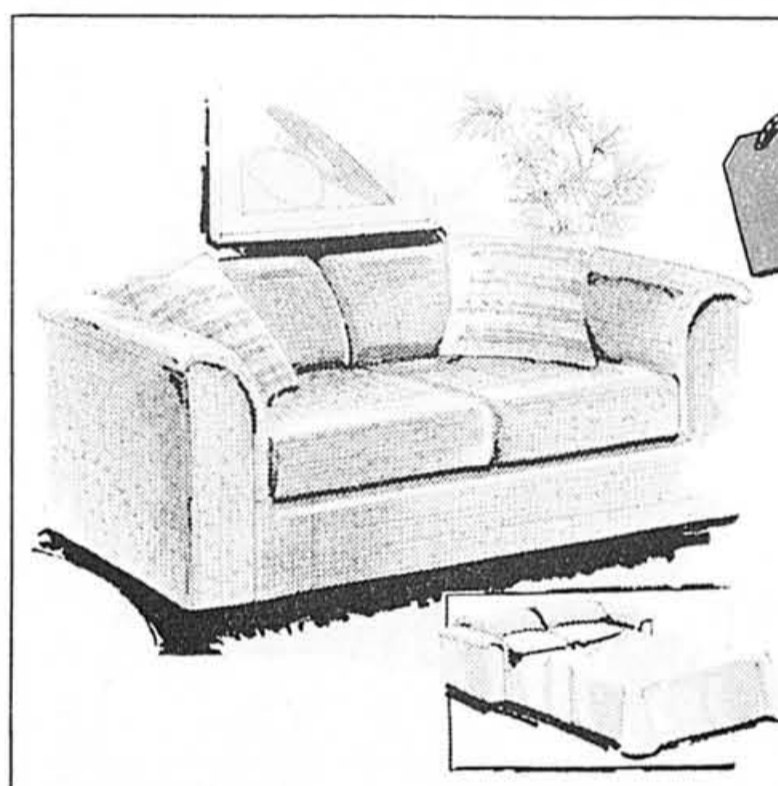


Economisez 25%

**Groupement de chambre de Laurier**

Des meubles polyvalents. Tables de nuit sur roulettes. Blanc avec ferrures noires ou noir avec ferrures laitonées.

	Courant	Solde
Table de nuit.....	279.88	209.00
Tête de lit 39" ou 60"	129.88	89.00
Lit plate-forme 39" ou 60" (matelas en sus).....	399.88	299.00
Élément de gauche et de droite 3 tiroirs 32".....	299.88	219.00
Élément de coin.....	149.88	109.00
Élément 3 tiroirs 30".....	279.88	209.00
Élément 3 tiroirs 15".....	199.88	149.00
Miroir.....	89.88	59.00



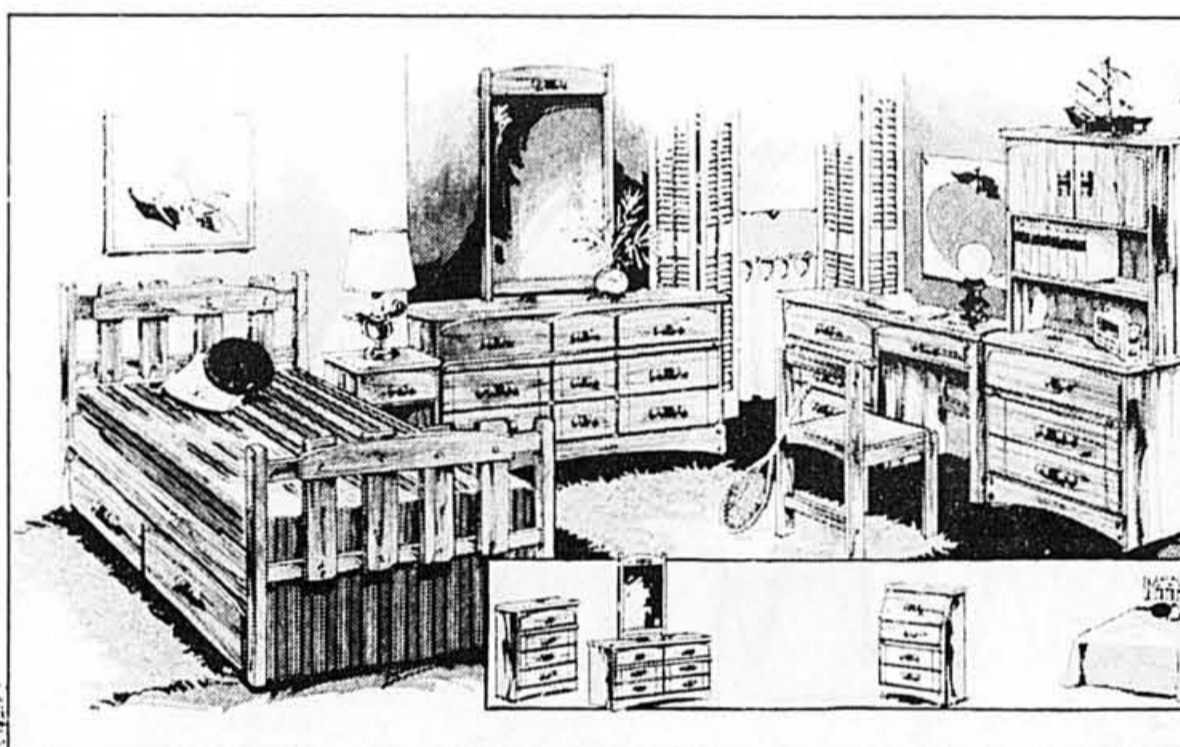
Economisez 100.00

**Sofa-lit de BAUHAUS**

Recouvert de tissu couleur avoine avec coussins d'appoint assortis. Matelas format double avec ressorts de qualité.

Courant 499<sup>88</sup>

**SOLDE 399.**



Economisez 20%

**Groupement de chambre «RANCHO»**

A. Lit simple (Matelas et planche de soutien en sus)	289.00
B. Table de chevet	99.00
C. Commode triple	319.00
D. Miroir vertical	79.00
E. Chaise de bureau	69.00
F. Bureau d'étudiant	209.00
G. Bibliothèque	159.00
H. Commode simple	159.00
I. Chefbonnet 4 tiroirs	199.00
J. Commode double	249.00
K. Commode bureau	279.00
L. Tête de lit simple	119.00
M. Lit superposé	379.00

## 2 SUPER MODES D'ACHAT

ACHAT MINIMUM 750\$+SI CREDIT QUALIFIÉ APPROUVÉ

CHOIX #1 PAS DE PAIEMENT COMPTANT, PAS D'INTÉRÊT, PAS DE PAIEMENT AVANT

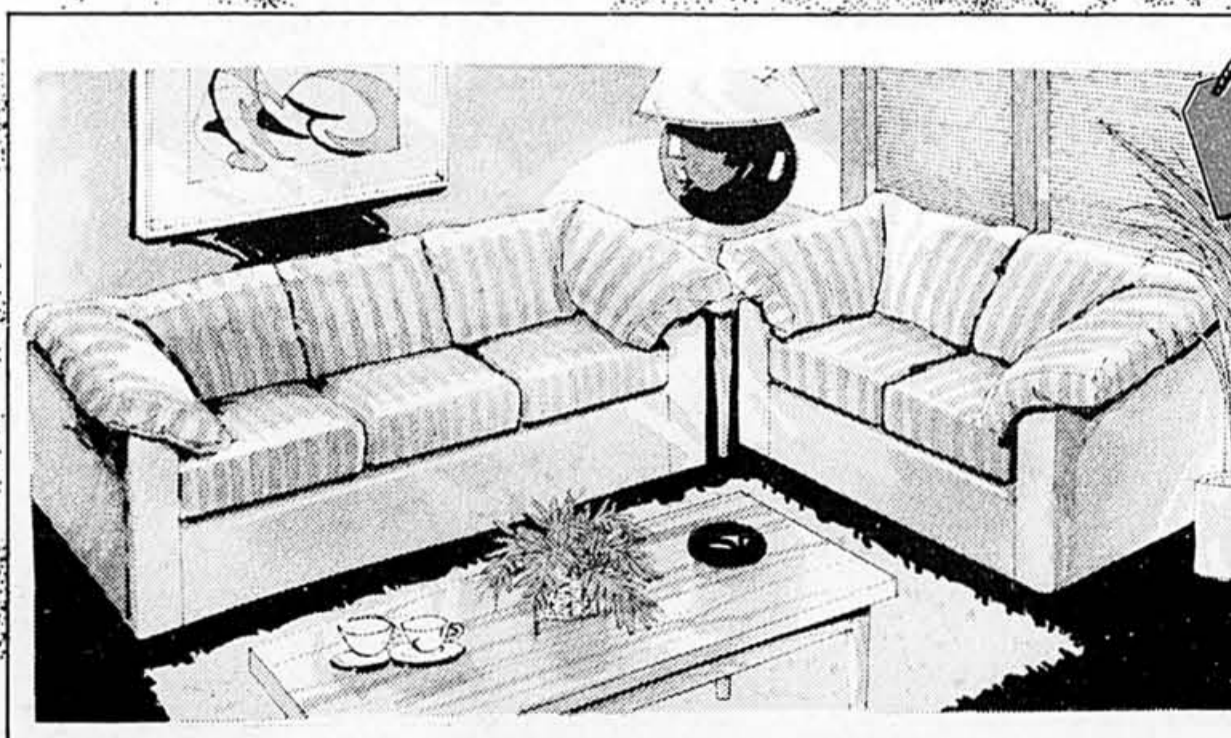
**le 2 janvier 1988**

CHOIX #2 PAS DE VERSEMENT SUR COMPTANT payez en 24 versements consécutifs égaux

**6,9%**

D'INTÉRÊT ANNUEL

Achat	Coût de	24 paiements de	Total
750.00\$	55.20\$	33.55\$	805.20\$



Economisez 20%

**Sofa et causeuse**

De la collection Bauhaus, un sofa de qualité qui offre des années de confort agréable. Recouvert de tissu rayé marron/beige.

Sofa  
Prix courant 619.88  
**489.00**

Causeuse  
Prix courant 579.88  
**459.00**  
Quantité limitée.



*Votre rêve réalisé*

**Pascal ouest**  
Centre d'achats Le Bazar  
3600, Cote-Vertu ouest 336-7170

**Pascal est**  
à l'ouest des Galeries d'Anjou  
6800, Jean-Talon est 254-4971

# L'insécurité croît en mer d'Oman

Polémique Iran-USA et progrès de la diplomatie soviétique

Reuter, AFP, AP et UPI  
KOWEÏT

■ Au moment où l'urgence de déminer le Golfe et la mer d'Oman provoque une mobilisation internationale en ordre dispersé, la polémique croît entre Téhéran et Washington sur la guerre Iran-Irak, et Moscou avance discrètement ses pions dans la région.

La découverte de mines en mer d'Oman provoquait un début de panique poussant la Norvège à demander à ses navires d'éviter le port de Foujeirah, aux Emirats arabes unis, et l'Iran à demander la permission des Emirats pour déminer leurs eaux territoriales.

Les assureurs londoniens Lloyd's instaurent une prime pour «risque de guerre» en mer d'Oman, trois navires repavillonnés prenaient leur chargement au Koweït et on apprenait que les exportations pétrolières du Golfe avaient chuté de 10 p. cent depuis le début du mois.

Le vice-ministre iranien du Pétrole, Kazempour Ardebili, estimait que «la crise sera de brève durée car le monde ne pourra accepter que le pétrole cesse de couler».

S'exprimant en conférence de presse à Téhéran, Ardebili a fait état des dégâts infligés par une mine au pétrolier *Texaco Caribbean* lundi au large de Foujeirah pour dénoncer «ce complot ourdi dans le but de créer un climat d'insécurité et de renforcer la présence américaine dans la région».

Tout en taxant de «complicité avec les États-Unis» la France et la Grande-Bretagne, qui ont décidé de déminer les eaux de la région pour leurs propres navires, l'Iran accusait hier les États-Unis d'avoir «utilisé l'ONU comme couverture à leur déploiement militaire dans le Golfe».

Washington dénonçait la «tactique dilatoire» de l'Iran dans sa réponse à la résolution de l'ONU exigeant un cessez-le-feu dans la guerre Iran-Irak et appelait le Conseil de sécurité à étudier «rapidement» la question des sanctions. «La réponse iranienne est une diatribe contre les États-Unis», a déclaré Charles Redman, porte-parole du secrétariat d'État.

Dans sa réponse, l'Iran se déclare prêt à coopérer avec le secrétaire-général de l'ONU pour «renforcer les éléments positifs» de la résolution, à condition que le Conseil de sécurité «adopte une position juste et dénonce l'agresseur irakien». Perez de Cuellar estimait quant à lui que la balle était maintenant dans le camp de l'ONU.

Prenant la parole hier à New York, le général Alexander Haig, ex-secrétaire d'État et ancien commandant en chef de l'OTAN maintenant aspirant présidentiel républicain, estimait que les États-Unis s'étaient engagés dans le Golfe «dans un conflit de prééminence avec l'URSS» qui pourrait un jour «pousser l'Iran dans les bras des Soviétiques».

On note dans les milieux spécialisés que le talent diplomatique dont Moscou a fait preuve ces dernières semaines a renforcé sa crédibilité auprès des États arabes du Golfe, qui considèrent l'URSS comme un médiateur potentiel dans le conflit Iran-Irak.

«L'URSS essaye de se placer pour jouer un rôle constructif au cas où surgirait la possibilité réelle de résoudre le conflit», a confié une source arabe. «Au point où nous en sommes, les Soviétiques se sont positionnés comme les seuls médiateurs», a ajouté cette source, rappelant que Moscou et Téhéran viennent d'annoncer leur volonté d'intensifier la coopération économique.

Cet accord est d'autant plus remarquable que l'URSS est le principal fournisseur d'armes de l'Irak, en guerre avec l'Iran depuis près de sept ans, qu'elle aide le Koweït, allié à l'Irak, à exporter son pétrole à travers le Golfe, et combat les rebelles musulmans afghans, pourtant soutenus par l'Iran.



Juan Ponce Enrile PHOTO REUTERS

## La Cour suprême philippine élit Ponce Enrile sénateur

Agence France-Presse  
MANILLE

■ Juan Ponce Enrile, le grand rival de la présidente Cory Aquino, a enfin obtenu hier le droit de siéger au Sénat, trois mois après les élections législatives du 11 mai aux Philippines.

La Cour suprême a en effet ordonné, par 12 voix contre une, à la Commission pour les élections de proclamer élu l'ancien ministre de la Défense, 65 ans, qui restait en lice pour le 24e et dernier siège à pourvoir avec un candidat pro-Aquino, Augusto Sanchez. La commission doit se prononcer demain.

Avec l'entrée d'Enrile au Sénat par la petite porte, l'opposition de droite comptera deux sièges à la Chambre haute contre 22 partisans de la présidente. L'autre élu de l'opposition est un acteur de cinéma, Raul Estrada.

Grâce à son élection, Enrile va pouvoir poursuivre une carrière politique commencée il y a plus de 20 ans auprès de l'ancien président Ferdinand Marcos, relancée avec sa défection durant la crise de février 1986 pour adhérer au camp Aquino, et qui aurait été autrement compromise, car il avait lui-même indiqué avant le scrutin qu'il abandonnerait la politique s'il n'était pas élu.

## Échange d'espions

AFP, Reuter et AP  
BONN

■ Un important échange d'agents secrets, dont a profité le super-espion est-allemand Manfred Rotsch, a eu lieu hier après-midi entre les deux Allemagne, moins d'un mois avant la visite historique en RFA, du 7 au 11 septembre, du numéro un est-allemand Erich Honecker.

L'opération, qui a eu lieu au poste frontalier de Herleshausen, à 150 km de Francfort, a été révélée par le quotidien ouest-allemand à grand tirage Bild, dont les informations ont été ensuite confirmées pour l'essentiel par le ministère des Relations interallemandes à Bonn.

Selon Bild, trois espions est-allemands emprisonnés en RFA, dont M. Rotsch (63 ans) qui avait communiqué à l'Union Soviétique les plans de l'avion Tornado, ont été échangés contre la doctoresse Christa-Karin Schumann (52 ans) et un agent de l'Office de protection de la constitution (la sécurité du territoire de RFA), M. Wilhelm Wilms.

Mme Schumann, que l'on dit très malade, a été la compagne d'un officier est-allemand, l'amiral Winfried Baumann, qui a travaillé pour le contre-espionnage de RFA. Avec lui, elle a été arrêtée en 1979 à Berlin-Est, alors que tous deux s'appretaient à passer à l'Ouest. L'officier a été exécuté et elle a été condamnée pour espionnage à 15 ans de prison.

## La bataille du pain au Liban

Reuter et AFP  
BEYROUTH

■ Les pompes à essence et les boulangeries du Liban étaient prises d'assaut, hier, par la population saisie de panique devant la chute libre de la livre libanaise, jadis la monnaie la plus forte de tout le Proche-Orient.

«Nous essayons de prendre de vitesse les prix qui augmentent de jour en jour», explique une femme qui attend patiemment son tour dans une longue file d'attente devant un supermarché de Beyrouth. «Nous connaissons les batailles de rue depuis 12 ans, mais à présent, il s'agit de se battre pour du pain», ajoute-t-elle.

Hier, la livre avait encore baissé par rapport à son cours de la veille, étant cotée à 225,50 livres pour un dollar US (contre 221,00 mardi), troisième baisse consécutive depuis le début de la semaine.

La monnaie libanaise a perdu plus de 60 p. cent de sa valeur depuis le début de l'année, alors que le taux de l'inflation a atteint les 200 p. cent.

La chasse aux vivres commence avant l'aube et la police remarque avec inquiétude la tension qui monte devant les épiceries, les boulangeries et les garages, et qui s'extériorise souvent par des voies de fait et des menaces de mort, arme au poing.

Même dans les villages les plus isolés, les habitants se plaignent du refus des commerçants d'ouvrir leur boutique avant l'après-midi, moment où la Banque centrale affiche les cours du jour de la livre.

## Cavaco Silva a formé son gouvernement

Reuter et AFP  
LISBONNE

■ Le président Mario Soares a chargé hier le premier ministre Anibal Cavaco Silva à former le 17e gouvernement du Portugal depuis la Révolution des œillets d'avril 1974 et celui-ci a présenté un cabinet de 15 ministres caractérisé par la nomination d'un nouveau chef de la diplomatie.

Investi d'un mandat de 4 ans par la victoire de son Parti social-démocrate aux législatives de juillet, où il a remporté la majorité absolue, Cavaco Silva a fait appel à six nouveaux venus et muté quatre ministres sortants.

Parmi les partants figure Pedro Pires de Miranda, ancien ministre des Affaires étrangères, remplacé par l'ancien ministre de l'Éducation du précédent cabinet social-démocrate minoritaire renversé par un vote de censure, Joao de Deus Pinheiro.

Au nombre des nouveaux venus, on relève Antonio Capucho (Affaires parlementaires), Jose Silveira Godinho (Intérieur), Jose Silva Peneda (Travail et Sécurité sociale) et Joaquim Ferreira do Amaral (Commerce et Tourisme).

Cavaco Silva a créé un poste de vice-premier ministre, confié à Eurico de Melo, également chargé de la Défense, ainsi qu'un ministère de la Jeunesse, qui revient à Antonio Couto dos Santos. Le seul membre du cabinet n'appartenant pas au Parti social-démocrate est le ministre de l'Éducation, Roberto Carneiro, un indépendant.

### TANT QU'À SE FAIRE PAYER, AUSSI BIEN EN PROFITER POUR S'OFFRIR UNE NISSAN.

Certains parlent de rabais, d'autres de remboursements.

Le fait est qu'on vous paye pour acheter. Et tout ce que nous essayons de faire en ce moment, c'est de vous aider à en profiter pour acheter un véhicule de qualité. À quoi bon de bénéficier d'un avantage temporaire si votre voiture ou camion ne vous donne pas entière satisfaction pendant les années à venir?

Alors ne vous gênez pas, profitez de la manne qui passe. Mais assurez-vous d'en avoir plus que pour votre argent. À notre avis, Nissan vous offre les achats les plus avantageux qui soient sur le marché présentement.

#### L'avantage camion.

1 000 \$



NISSAN E 1987 À CAISSE ORDINAIRE  
PSDF: 9 407 \$††  
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

Quand vous profitez de notre offre de 1 000 \$ pour acheter un camion Nissan 1987, non seulement vous faites une économie, mais vous devenez possesseur du seul véhicule automobile qui ait jamais reçu le prix d'excellence en design industriel. Et vous serez en bonne compagnie, car les camions Nissan sont maintenant les camions importés les plus vendus sur le marché canadien.\*

#### L'avantage Sentra.

1 000 \$



SENTRA E2 PORTES 1987 PSDF: 9 987 \$††  
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

1 000 \$ de réduction sur une Sentra 1987: voilà une occasion de célébrer. Mais vous serez également heureux d'apprendre que, lors d'un sondage auprès des propriétaires de voitures neuves quant à la qualité de leur véhicule, la Sentra s'est classée parmi les trois premières, sur un pied d'égalité avec Mercedes-Benz.†

#### L'avantage Multi.

750 \$



MULTI 2 ROUES MOTRICES 1987 PSDF: 15 437 \$††  
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

Présentement vous pouvez économiser 750 \$ sur une Nissan Multi 1987.

Mieux encore, vous aurez entre les mains un des véhicules les plus polyvalents qui existent en ce moment. Station-wagon en même temps que fourgonnette, la Multi convient à tous ceux qui mènent une vie active.

#### L'avantage Micra.

750 \$



MICRA E2 PORTES 1987 PSDF: 7 837 \$††  
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

750 \$ sur une Nissan Micra 1987 déjà super-économique! Et quand on pense qu'elle vous offre la traction avant, en plus d'une économie d'essence exceptionnelle, il y a de quoi s'en donner à cœur joie.

#### La garantie sans frais la plus étendue dans le temps.

Nissan s'est donné comme but de produire une voiture sans défauts. Cet engagement nous permet d'offrir à chaque acheteur d'un véhicule neuf la garantie sans frais la plus étendue de l'industrie: 6 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.

Voilà ce que vous offre Nissan en plus du montant de 750 \$ ou de 1 000 \$. Chez tous les concessionnaires participants. Toujours et partout. Nissan cherche à garder le niveau de ses prix aussi bas que possible, tout en rehaussant constamment le niveau de la qualité.

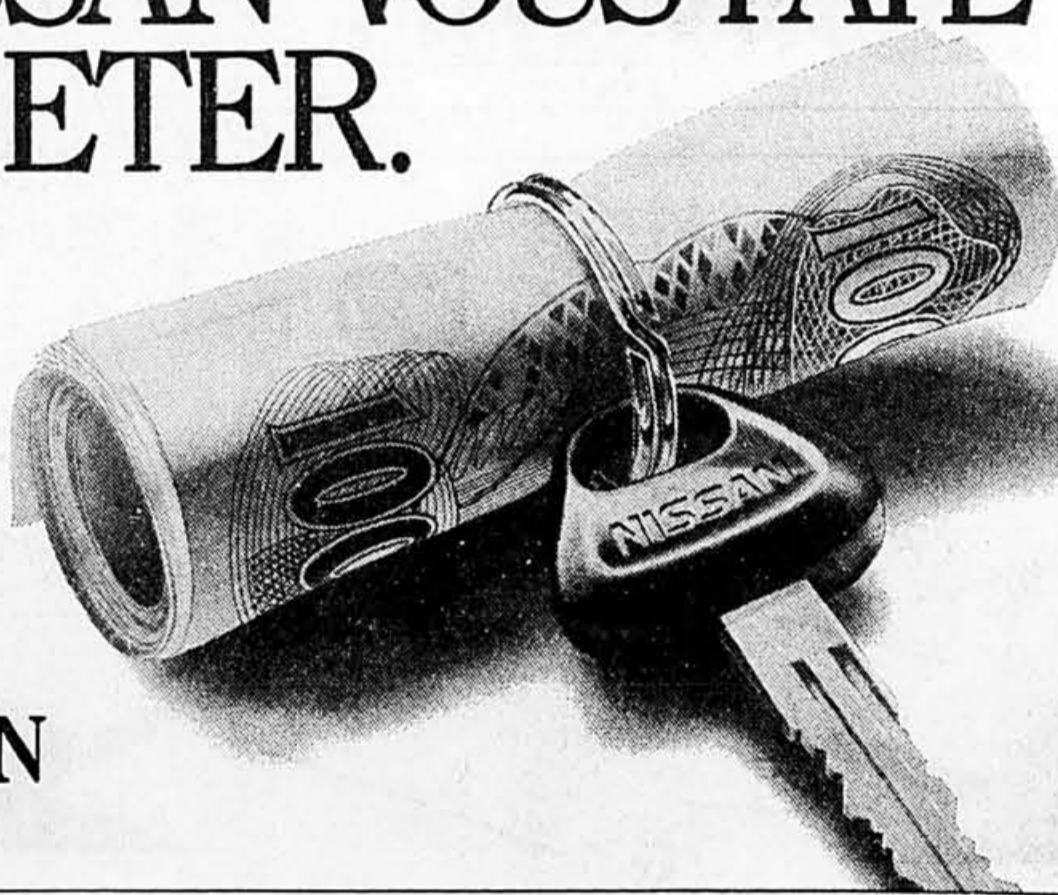
# NISSAN VOUS PAYE POUR ACHETER.



LES CONCESSIONNAIRES PEUVENT VENDRE MOINS CHER.

\*Chiffres basés sur les ventes de camions importés au cours de l'année civile 1987.  
†Données extraites de J.D. Power Associates 1987 Initial New Car Quality Survey.  
††Les prix indiqués sont pour les modèles de base et sont les prix suggérés au détail du fabricant en date du 26 juin 1987. Ils ne comprennent pas le transport, les frais de livraison, l'immatriculation ou les taxes.

## L'OFFRE PREND FIN LE 2 SEPTEMBRE.



1 000 \$ SUR STANZA\*, le plus avantageux des véhicules familiaux luxueux.

ET PATHFINDER\*, le 4x4 de l'année.

Dans la région de Montréal, uniquement chez les Pros Nissan.



AUTO GOUVERNEUR INC.  
CITÉ NISSAN  
ST-LÉONARD NISSAN INC.  
CHOMEDEY NISSAN INC.

GARAGE MODELAUTO INC.  
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE  
BRUCY AUTO INC.  
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE

ALEXANDER NISSAN  
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE  
BALLARGEON NISSAN  
METRO NISSAN INC.

MERCIER NISSAN INC.  
BELLEMARE NISSAN LTÉE  
LABELLE NISSAN  
MANOIR NISSAN INC.

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE  
BROSSARD NISSAN INC.  
\*Modèle 1987



La police, aidée de chiens, a dispersé hier quelque 150 sympathisants de l'ANC, à l'extérieur de la Cour suprême du Cap où 13 opposants devaient recevoir leur sentence pour trahison. PHOTO AP

# Durcissement de la grève des mineurs en Afrique du Sud

Reuter, AFP, AP et UPI  
JOHANNESBURG

■ La plus importante grève de l'histoire de l'Afrique du Sud s'est nettement durcie, hier, avec l'arrestation d'au moins 78 militants du Syndicat national des mineurs (NUM) pour « complot à des fins d'assassinat et autres délits divers » et la menace d'une compagnie minière de licencier ses 2 450 mineurs si ceux-ci ne reprenaient pas le travail dès ce matin.

Dans une conférence de presse à Johannesburg, Cyril Ramaphosa, secrétaire général du NUM, a déclaré : « On assiste à un processus de répression qui commence à évoluer. Il est clair que le patronat est de méche avec la police. Ils se préparent à l'évidence à écraser la grève ».

Il a traité de « menteur » le ministre du Travail, Pietie du Plessis, qui avait dit que le pouvoir était « neutre » dans le conflit et il a indiqué que 177 militants du NUM avaient été arrêtés depuis le début de la grève, lundi. Il a annoncé que le NUM enquêtait sur la mort d'un mineur, décrit par le patronat comme « un non gréviste assassiné par des grévistes ».

Ramaphosa a affirmé que « la grève continue », ajoutant qu'elle « s'intensifiera avec des actions de soutien » de la part des autres affiliés de la centrale COSATU (750 000 membres), notamment dans le secteur des transports.

Par ailleurs, la police investigait les bureaux de l'agence d'images WTN à Johannesburg pour tenter de saisir le reportage filmé d'un discours de la militante noire Winnie Mandela, et au Cap, Lizo Ngungwana, 27 ans, membre du commandement intérieur de la branche militaire de l'ANC, accueillait par un résonnant éclat de rire sa condamnation à la prison à vie par un juge qui l'a qualifié de « terroriste ».

Le NUM annonçait entre-temps que les 150 ouvriers noirs de l'unique raffinerie d'or du

pays avaient décidé à une forte majorité de se joindre à la grève, mais la Chambre de mines, qui regroupe les propriétaires des mines, déclarait qu'une telle grève serait illégale car « les négociations se poursuivent ».

La direction de la mine d'or de Loraine, dans l'Etat libre d'Orange, lançait un ultimatum à ses employés selon lequel elle licencierait environ 2 500 mineurs grévistes s'ils ne se présentaient pas au travail ce matin. La firme Anglovaal, propriétaire de la mine, indique que le NUM n'est pas reconnu à Loraine et que la grève est illégale selon la loi sud-africaine.

Dans un communiqué, la police a indiqué que 78 mineurs avaient été interpellés à Klerksdorp et seraient inculpés de complot en vue de commettre des meurtres et d'autres délits. Selon

la police, il fut dit aux participants à la réunion de Klerksdorp que « des mesures radicales devaient être prises pour empêcher les mineurs de reprendre le travail ».

La Chambre des mines a déploré ces arrestations, déclarant dans un communiqué qu'elle avait espéré que toute violence et toute intervention de l'Etat seraient évitées pendant la grève, qui mobilise selon elle quelque 250 000 mineurs noirs.

Marcel Golding, le no 2 du NUM, a indiqué que les policiers avaient encerclé des locaux où étaient réunis 300 syndicalistes et embarqué 86 d'entre eux dans des fourgons. Il a dénoncé les arrestations comme « un enlèvement, une tentative de briser la grève, de saper les activités syndicales légitimes ».

Le Front démocratique uni (UDF), principale organisation anti-apartheid intérieure, et le Congrès national africain (ANC), principale organisation d'opposition interdite, apportaient hier leur appui aux grévistes, qui réclamaient une hausse de salaire de 30 p. cent et de meilleures conditions de travail.

Dans un communiqué, le premier diffuse par une organisation politique majeure en faveur des grévistes, l'UDF a déclaré qu'elle envisageait de « mobiliser le soutien de la communauté » en faveur des mineurs.

Azhar Cachalia, trésorier de l'UDF, a indiqué à la presse que le Front était prêt à fournir des vivres aux mineurs en grève. Pour l'ANC, « cette grève constitue une épreuve de force majeure entre les autorités blanches et les nouveaux syndicats noirs ».

# La violence reprend en Corée du Sud

UPI, AFP et Reuter  
SEOUL

■ Environ 3 000 opposants anti-gouvernementaux ont affronté la police sud-coréenne, hier, dans le centre de Séoul, au cours des premières manifestations violentes à avoir lieu depuis le 9 juillet.

Les manifestants, réunis devant la cathédrale de Myungdong, dans le centre de la capitale, réclamaient le retour à la démocratie et la libération des prisonniers politiques encore détenus.

Certains manifestants, armés de bâtons, se sont engagés dans une bataille rangée avec des policiers dans une rue dont les deux extrémités étaient bloquées par les opposants. Ceux-ci ont lancé des pierres sur la police qui a répliqué par une volée de grenades lacrymogènes.

Plusieurs opposants ont trouvé refuge dans la cathédrale et ont érigé des barricades autour de celle-ci. On ignorait hier s'il y avait des blessés ou des arrestations.

Par ailleurs, au moins 23 personnes ont été blessées dans des affrontements opposant des mineurs grévistes et des membres de leurs familles à la police anti-émeute au cours de la nuit de mardi à hier, à Tehongson, dans l'est du pays, où des bâtiments ont été incendiés.

La grève, qui s'est propagée à plusieurs secteurs industriels, s'est durcie hier et le gouvernement sud-coréen a ordonné l'intervention de la police si cela devenait nécessaire.

Les usines de quatre des cinq manufacturiers d'automobiles étaient fermées hier. On a dénombré 226 sociétés, contre 192 la veille, immobilisées par le mouvement de grève qui touche surtout les industries minières, manufacturières et des transports mais n'épargne pas les secteurs du textile, de l'électronique et de la chaussure.

Les conflits sociaux au cours des deux dernières semaines ont coûté près de \$200 millions à la Corée du Sud, selon le ministère du Travail.

# Les rebelles salvadoriens proposent le dialogue pour ouvrir la voie à la paix

AFP, UPI, AP et Reuter  
SAN SALVADOR

■ La guérilla salvadorienne a proposé au président Napoleon Duarte d'entamer immédiatement un dialogue pour ouvrir la voie à la paix, après l'accord signé la semaine dernière au Guatemala par cinq gouvernements d'Amérique centrale.

Dans un communiqué diffusé mardi soir par une radio locale, le Front Farabundo-Marti de libération nationale indique que ce dialogue devrait avoir lieu « sans condition » et que l'ordre du jour devrait tenir compte des points de vue des parties en conflit.

La guérilla ajoute que « tant que l'intervention militaire américaine en Amérique centrale ne cessera pas, l'accord de Guatemala sera inefficace pour parvenir à la paix ». Le président Duarte avait auparavant déclaré que son gouvernement continuerait à recevoir l'aide militaire des Etats-Unis.

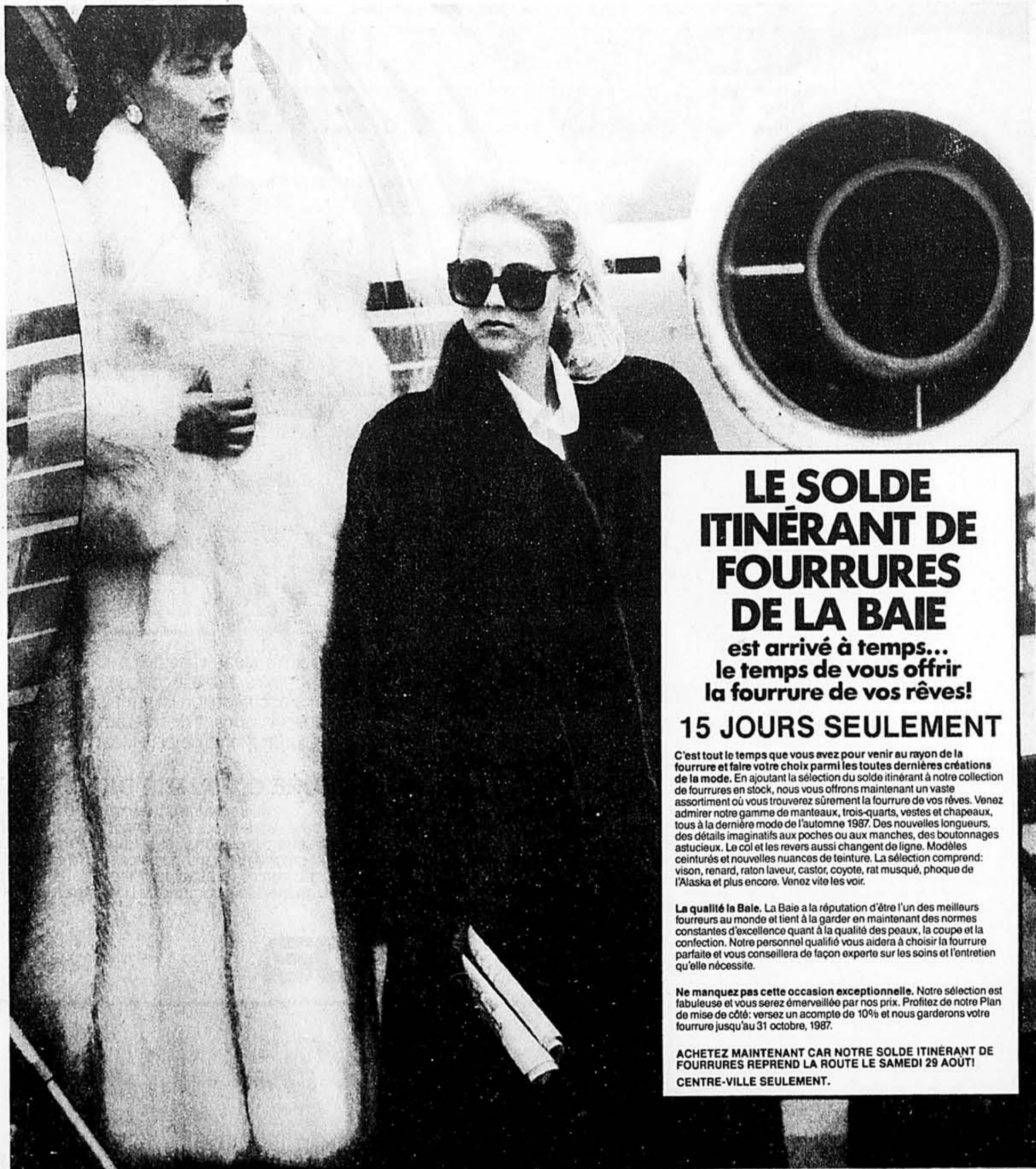
L'accord signé par le Costa-Rica, le Nicaragua,

le Salvador, le Honduras et le Guatemala prévoit notamment un cessez-le-feu dans les pays en conflit, une large amnistie, l'interruption de toute aide aux groupes insurgés et des processus de démocratisation interne.

A Managua, le président sandiniste Daniel Ortega a rencontré avant-hier les dirigeants des partis politiques d'opposition et il s'est entretenu avec le cardinal Miguel Obando y Bravo, critique acerbe du gouvernement nicaraguayen.

La rencontre entre Ortega et le prélat était la première entre les deux hommes depuis plus d'un an et celle avec les dirigeants de 11 partis d'opposition était la première depuis le renversement du régime somoziste par les sandinistes en 1979.

Ces rencontres répondent à une clause de l'accord de paix qui prévoit, dans chaque pays signataire, la constitution d'une commission de réconciliation nationale comprenant quatre membres dont deux en provenance de l'Eglise catholique et des partis d'opposition.



## DÉPÊCHES

### SRI LANKA

#### Victimes indiennes

■ La force de paix indienne au Sri Lanka a subi hier son premier revers quand deux soldats ont été tués et deux autres blessés par une mine, à Jaffna. La remise des armes par les Tamouls s'est accélérée, entre-temps, et 31 dirigeants de l'organisation EROS, proches des Tigres, ont regagné le pays « pour toujours ».

### HAÏTI

#### Viol et vol

■ Des hommes armés portant l'uniforme ont dévalisé, mardi, un couple français et un ami résidant à Port-au-Prince, et violé la femme. La grève générale se poursuit entre-temps, de même que le boycottage des examens par les lycéens, même si le mouvement est plus fortement suivi en province que dans la capitale.

### ISRAËL

#### Pères s'en mêle

■ Le chef travailliste et ministre des Affaires étrangères Shimon Peres a joint sa voix, hier, au chœur d'indignation qui déferle en Israël contre les propos de l'ancien ministre de la Défense Ariel Sharon présentant l'invasion du Liban, en 1982, comme « une guerre juste et réussie ». Peres veut une enquête d'Etat.

### TCHAD

#### Paris menace

■ Après avoir refusé, la veille, de s'engager dans la reconquête de l'Aouzou par le Tchad, Paris a averti hier la Libye qu'il « ne s'interdit aucun moyen pour soutenir l'intégrité tchadienne ». Selon N'Djamena, Tripoli continue de bombarder le Tchad. Moscou dit y voir « une nouvelle tentative de déstabiliser la Libye ».

## LE SOLDE ITINÉRANT DE FOURRURES DE LA BAIE

est arrivé à temps...  
le temps de vous offrir  
la fourrure de vos rêves!

15 JOURS SEULEMENT

C'est tout le temps que vous avez pour venir au rayon de la fourrure et faire votre choix parmi les toutes dernières créations de la mode. En ajoutant la sélection du solde itinérant à notre collection de fourrures en stock, nous vous offrons maintenant un vaste assortiment où vous trouverez sûrement la fourrure de vos rêves. Venez admirer notre gamme de manteaux, trois-quarts, vestes et chapeaux, tous à la dernière mode de l'automne 1987. Des nouvelles longueurs, des détails imaginatifs aux poches ou aux manches, des boutonnières astucieuses. Le col et les revers aussi changent de ligne. Modèles ceinturés et nouvelles nuances de teinture. La sélection comprend: vison, renard, raton laveur, castor, coyote, rat musqué, phoque de l'Alaska et plus encore. Venez vite les voir.

La qualité la Baie. La Baie a la réputation d'être l'un des meilleurs fourreurs au monde et tient à la garder en maintenant des normes constantes d'excellence quant à la qualité des peaux, la coupe et la confection. Notre personnel qualifié vous aidera à choisir la fourrure parfaite et vous conseillera de façon experte sur les soins et l'entretien qu'elle nécessite.

Ne manquez pas cette occasion exceptionnelle. Notre sélection est fabuleuse et vous serez émerveillés par nos prix. Profitez de notre Plan de mise de côté: versez un acompte de 10% et nous garderons votre fourrure jusqu'au 31 octobre, 1987.

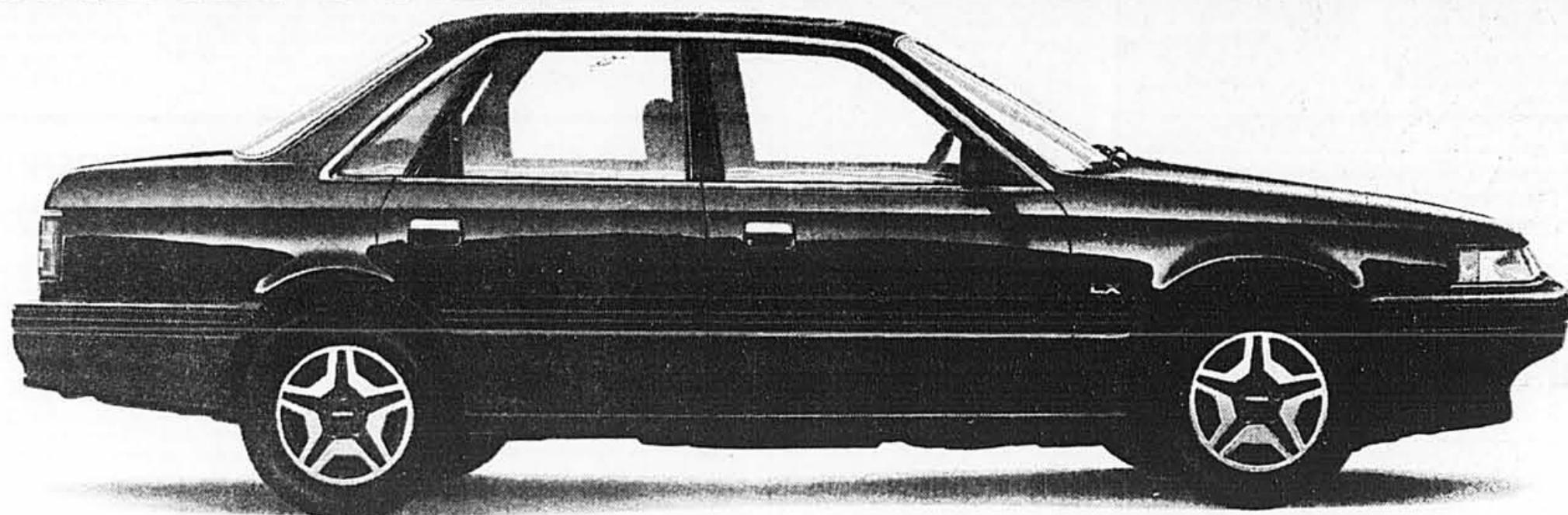
ACHETEZ MAINTENANT CAR NOTRE SOLDE ITINÉRANT DE FOURRURES REPREND LA ROUTE LE SAMEDI 29 AOÛT! CENTRE-VILLE SEULEMENT.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



VOICI LES VOITURES DE L'ANNÉE!

## VOICI LA MAZDA 626 1988. LA VOITURE FAMILIALE QUI EST AUSSI UNE ROUTIÈRE DE CLASSE MONDIALE.



La toute nouvelle Mazda 626 rehausse les normes! Cette berline à traction avant offre à la fois les qualités d'une voiture familiale et les performances d'une routière de classe mondiale. En 1988, la 626 offre plus d'espace intérieur que toute autre voiture de sa catégorie. Son allure extérieure a été splendidement renouvelée. Et, avec son nouveau moteur 12 valves de 2,2 litres à injection, comme elle performe! Pour la famille comme pour la route: telle est la Mazda 626 1988.

## VOICI LA TOUTE NOUVELLE MAZDA MX-6 GT. UNE ROUTIÈRE DE CALIBRE INTERNATIONAL.



Pour 1988, Mazda lance la toute nouvelle MX-6, un super nouveau type de coupé sport.

Dotée d'un turbocompresseur à refroidisseur intermédiaire, elle est conçue pour la route. Elle réussit le 0-100 km/h en 7,5 secondes, avec une accélération latérale de 0,82 G.

La MX-6 vous propose ce que les coupés sport européens offrent de mieux... sauf qu'elle coûte moins cher! Performance, luxe, rapport qualité/prix: voici la Mazda MX-6.

### C'EST LA MANIÈRE MAZDA.

La Manière Mazda est une philosophie qui vise la satisfaction totale de chacun de nos clients. Elle constitue notre engagement à vous assurer la crème de ce qui fait l'expérience de conduire. Chacune des composantes de nos véhicules, chaque aspect de nos opérations sont révisés et renouvelés à la lumière de cette philosophie. Mazda vous propose pour 1988 une ligne complète de véhicules uniques. Chacun a été conçu en vue de votre satisfaction, selon la manière Mazda.

### LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.

Un des éléments de la Manière Mazda est la garantie Leadership Mazda. Une nouvelle garantie "pare-chocs à pare-chocs" de 3 ans ou 80 000 km et qui couvre toutes les pièces principales pour 5 ans ou 100 000 km. C'est une garantie transférable, sans franchise et sans coût additionnel. Voyez les concessionnaires Mazda pour les détails. La garantie Leadership Mazda, la meilleure garantie de l'industrie. Un reflet de la Manière Mazda.



# mazda

Albi Automobiles Ltée  
3300, boul. Ste-Marie  
Mascouche  
474-2481/2

Lachine Mazda  
2895, rue Notre-Dame  
Lachine  
637-1153

Jacauto Lavaltrie  
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie  
588-4141

Autoron Inc.  
2344, Labelle  
Lafontaine  
436-8211

Charles Gareau Inc.  
10175, rue Papineau  
381-3987

Avo Auto Inc.  
8310, boul. Decarie  
737-7373

Biondin Automobiles Ltée  
3722, boul. Gouin Est  
324-9100  
Delisle Auto (1970) Ltée  
2815, rue Sherbrooke Est  
523-1122  
Quintin Automobile Inc.  
490, rue Jacques Cartier Sud  
St. Jean  
346-9445 658-9042  
Mazda 2-20  
1 boul. Don Quichotte  
Ile Perrot  
453-7220

Le Domaine de L'Auto  
P.A.T. Ltée  
12210, Sherbrooke Est  
Point-aux-Trembles  
645-1694  
Fort Chambly  
Automobiles (1979) Inc.  
830, boul. Périgny, Chambly  
658-6623  
Garage Blanchette Inc.  
900, rue St-Laurent Ouest  
Longueuil  
677-6347

Armand Quézin  
Automobiles Ltée  
1530 Chomedey Blvd.  
Laval  
688-4787

Jacauto Ltée  
3612, boul. St-Jean  
Dollard-des-Ormeaux  
626-8120

St-Constant Auto Ltée  
48, rue St-Pierre  
St-Constant  
632-0700

Ami Auto Inc.  
276, boul. d'Anjou  
Châteauguay  
692-9600

Fabreville Auto Inc.  
4010, boul. Dagenais, Laval  
622-3434

Mazda Drummondville  
1325, boul. St-Joseph  
Drummondville  
477-5566

Lacroix Automobile Ltée  
990, Route #117  
Val-David  
322-3937

Boulevard Laurier Automobile Ltée  
5255, boul. Laurier  
St-Hyacinthe  
774-1345